



## **Procès-Verbal du Conseil Municipal**

### **Séance du 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, à 18 heures et 3 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervoises, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

15 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, David Arnal, Yves Le Pallec, Jacques Baraillé, Yolande Calmel, Myriam Cros, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès, Tiphonie Brau.

4 absents : Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Madame Renée Crouzal qui a donné sa procuration à Madame Sandrine Lafont, et Madame Julie Geenen qui a donné sa procuration à Monsieur Lounès Bellaïla.

Total des membres présents : 15 sur 19

Total des membres représentés : 19 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 3 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que conformément aux nouvelles règles administratives, il n'y a plus lieu de procéder à la lecture du précédent procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Une copie du procès-verbal de la séance du 23 janvier dernier a donc été envoyée à chacun des élus avec à la convocation du conseil du jour dans le but d'avoir en retour des observations. Celles-ci devront, à l'avenir, être adressées au secrétaire de séance dans les deux jours qui suivent l'envoi. Les modifications seront apportées, ou pas, par le ou la secrétaire de séance dans un délai de 10 jours.

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024,

Point 2) Désignation d'un représentant au dialogue territorial du SCOT et du PLH,

Point 3) Acquisition de feux de signalisation,

Point 4) Contrat de partenariat avec la Société GRAAL,

Point 5) Institution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents,

Point 6) Versement d'une subvention à Monsieur Dubois.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre ne s'étant manifesté à ce sujet. Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

### **Point 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024**

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 23 janvier dernier.

Monsieur Yoann Conte rappelle que lors de cette séance, nous avons indiqué que nous donnerions des informations rapidement concernant la question de l'installation électrique des vestiaires du stade René Gleizes.

Monsieur Le Maire répond que les entreprises Enedis et Comelec ont bien avancé sur le sujet et doivent revenir ces prochains jours.

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

## **Point 2) Désignation d'un représentant au dialogue territorial du SCOT et du PLH**

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée les définitions :

-du SCOT, à savoir le Schéma de Cohérence Territoriale qui se définit par une réglementation au sein des communes de Carcassonne Agglo concernant la répartition des zones constructibles et aménageables,

-du PLH, à savoir le Programme Local de l'Habitat qui concerne plus particulièrement la rénovation des cœurs de village.

Par suite de l'approbation de ces deux documents de planification de Carcassonne Agglo, l'assemblée doit désigner un représentant et deux suppléants.

Madame Lise Raynaud demande en quoi va consister le travail incombant à ce représentant.

Monsieur Le Maire répond qu'il devra participer aux différentes réunions de travail.

Monsieur Le Maire propose qu'il soit lui-même désigné comme représentant avec comme premier suppléant Monsieur Lounès Bellaïla, adjoint, et comme deuxième suppléant Monsieur Thierry Brach, adjoint.

Pour ce faire, le vote peut se dérouler soit à main levée, soit à bulletin secret.

Aucun membre n'ayant souhaité un vote à bulletin secret, Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote à main levée :

Elle est adoptée à l'unanimité.

## **Point 3) Acquisition de feux de signalisation**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de sécuriser les futurs déplacements des élèves de l'école maternelle vers l'école primaire, la commune doit acquérir des feux de signalisation.

A cet effet, un devis a été réalisé auprès de l'entreprise Robert, pour un montant de 29 529,38 euros Hors Taxes.

Madame Lise Raynaud, conseillère municipale, constate que l'opération est très onéreuse.

Madame Sandrine Lafont précise qu'il s'agit de la sécurité des enfants.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il y aura lieu d'ajouter tous les frais d'aménagements nécessaires à cette opération et soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point 4) Contrat de partenariat avec la Société GRAAL**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vue de pallier à l'absence de médecins prochainement sur la commune, la municipalité souhaite souscrire un contrat avec la société GRAAL spécialiste pour la recherche de médecins généralistes.

Le coût de cette démarche est chiffré à 30 000 euros Hors taxes.

Monsieur Fabien Barthès souhaite poser aussitôt sa question adressée par écrit à ce sujet relative au maintien ou pas du docteur Texeira sur la commune.

Monsieur Le Maire annonce qu'après un dernier contact, il s'avère que le Docteur Texeira a officialisé son départ au mois de septembre prochain pour s'installer dans le village voisin.

Monsieur Le Maire regrette le retard apportée à cette annonce alors que plusieurs rencontres avaient déjà été organisées et notamment avec le cabinet Graal et assure les membres de l'assemblée que, dans ces conditions, nous serons amenés à revoir le contrat prévu avec ce cabinet par un avenant relatif à la recherche d'un docteur supplémentaire.

Dans l'immédiat, Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'établir un contrat de 30 000 euros H T pour un premier médecin et soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Point 5) Institution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'intention des Agents**

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2023, l'assemblée a décidé d'octroyer cette prime à hauteur de 50%, proposition qui a été validé par le Centre de Gestion.

Monsieur Le Maire soumet donc cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité

#### **Point 6) Versement d'une subvention à Monsieur Dubois**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'un de nos administrés, Monsieur Dubois, doit devenir maître-nageur à la piscine de Peyriac et sollicite de notre municipalité une subvention de 100 euros afin d'obtenir la validation de son projet de fin de cycle. Celui-ci consiste à organiser un « escape game » pour le 23 mars prochain à la piscine, projet pour lequel Monsieur Dubois a également demandé une subvention de 100 euros à la commune de Peyriac.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

## Point 7) Questions diverses

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu des questions écrites :

- 1) De Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, concernant d'abord l'affiche à l'entrée de la Mairie au sujet d'une réunion « finances » :  
Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une formation de la DGFIP réservée aux secrétaires et à l'adjoint aux finances.  
En ce qui concerne sa question sur les caches-poubelles, cette opération a été effectuée par nos agents techniques et se poursuit pour être généralisée à l'ensemble des poubelles.  
Concernant l'aménagement d'un trottoir depuis la Maison des jeunes jusqu'à la boulangerie, c'est effectivement prévu par la municipalité mais comme il s'agit d'une route départementale, nous sommes en attente de l'accord du département pour effectuer ces travaux.
- 2) De Monsieur Fabien Barthès, Conseiller Municipal, au sujet du maintien sur Rieux du Docteur Texeira : Cette question a déjà eu sa réponse au point N°4 ;  
Pour l'aire de jeux située au lotissement Fabre d'Eglantine et qui se trouve dans un état très dégradé, nous avons déjà pris un arrêté le 21 janvier dernier afin d'aviser la population du danger et commandé le matériel de remplacement.
- 3) De Monsieur Yoan Conte, Conseiller Municipal, concernant les difficultés de visibilité route d'Azille et rue du Bataillon du Minervois :  
Monsieur Le Maire annonce qu'un miroir pour faciliter la circulation sera effectivement placé prochainement. En outre, une caméra sur poteau en bois va être installée à cet endroit pour visualiser les entrées et sorties du village à la demande de la gendarmerie.
- 4) De Madame Yolande Calmel, Conseillère Municipale, concernant la charte d'engagement annoncée par le journal du département distribué à tous les administrés :  
Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'intentions mais peu de propositions par le département et qu'en ce qui concerne les informations à apporter à notre population, une formation va être organisée à l'intention des secrétaires qui répercuteront ensuite ces informations auprès des administrés.  
Monsieur Le Maire ajoute qu'en tout état de cause, il existe une permanence à France Service à Peyriac et que sur Rieux, nous avons une permanence d'une assistance sociale mais également la Mission Locale qui est présente trois fois par an.  
Par ailleurs, Madame Yolande Calmel soumet les questions d'une administrée concernant :  
\* un aménagement piéton de la Maison des jeunes à la boulangerie, question qui a eu une réponse juste avant,

\*le traçage d'un passage piéton pour traverser la route de l'Union des Matériaux jusqu'à la zone du Pastissé,

\*le placement d'un miroir au croisement de la rue de Verdun et des Avenues du 24 Août et Marcel Labatut :

Pour ces deux questions, Monsieur Le Maire répond qu'il en prend note et répond que des solutions seront étudiées.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures 50 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 4 mars 2024.

Fait à Rieux-Minervois, le 22 février 2024

Michèle Le Pallec, Adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Le Pallec', with a horizontal line underneath it.

**TABLEAU RECAPITULATIF des DELIBERATIONS**  
**SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

<b>Délibérations</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Décision</b>
n° 09/2024	Désignation d'un représentant au dialogue territorial du SCOT – PLH	A l'unanimité
n° 10/2024	Acquisition Feux de Signalisation	A l'unanimité
n° 11/2024	Contrat de Partenariat – Société GRAAL	A l'unanimité
n° 12/2024	Institution Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle Forfaitaire	A l'unanimité
n° 13/2024	Versement Subvention – Mr Dubois	A l'unanimité

